



NOTIFICATION

Notifications adressées au Secrétaire concernant les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture qui sont intégrées dans le Système Multilatéral

Chère Madame / Cher Monsieur,

J'ai le plaisir de me référer à la Résolution 1/2013, *Mise en œuvre du Système Multilatéral d'accès et de partage des avantages*, adoptée par l'Organe directeur lors de sa cinquième Session à Mascate, Oman, en Septembre 2013, et aux décisions qui y sont contenues concernant la couverture du Système Multilatéral.¹

Par le biais de la Résolution, l'Organe directeur a remercié les Parties contractantes et les Institutions internationales qui avaient informé le Secrétaire à propos des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPAA) qui sont dans le Système Multilatéral, et les a exhortées à continuer de mettre à jour leurs informations lorsqu'elles sont disponibles. En faisant cela, il a été noté que « *des retards dans la mise à disposition de leurs RPAA à travers l'Accord type de transfert de matériel (ATTM) entravent la sélection des plantes, et peuvent avoir une incidence à long terme sur le montant du revenu basé sur l'utilisation dans le Fonds de partage des avantages.*»

L'Organe directeur a donc demandé à « *toutes les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait, d'informer instamment le Secrétaire de leurs ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture qui sont intégrées dans le Système Multilatéral, conformément à l'Article 11.2 du Traité, y compris les informations sur la façon dont ce matériel est disponible.*»

.../...

¹ Document IT/GB-5/13 Report, Rapport de la Cinquième session de l'Organe directeur, Appendice A.1. Le rapport est disponible sur : <http://www.planttreaty.org/content/report-fifth-session-governing-body>



Le Secrétariat a publié toutes les notifications reçues jusqu'à présent des Parties contractantes, des Organisations internationales et des personnes physiques et légales sur le site web du Traité². Le Secrétariat a également mis en ligne en quatre langues un modèle de lettre de notification d'inclusion de matériel dans le Système Multilatéral qui peut être téléchargé à partir de la même page³.

À la même Session, l'Organe directeur a également reconnu que les RPAA ont été aussi intégrées dans le Système Multilatéral par les personnes physiques et légales à travers les notifications des Parties contractantes dans le cadre de leurs Systèmes nationaux relatifs aux RPAA, et a *exhorté les Parties contractantes « à encourager les personnes physiques et légales relevant de leur juridiction, d'intégrer les RPAA dans le Système Multilatéral et d'informer, par conséquence, le Secrétaire.»*

Compte tenu de la nécessité de préparer le rapport de la Sixième Session de l'Organe directeur sur les informations reçues, votre aimable attention est demandée afin qu'un rapport complet puisse être préparé pour permettre à l'Organe directeur de faire un examen éclairé des questions pertinentes.

Toutes les informations demandées dans cette communication doivent être envoyées à⁴ :

Dr. Shakeel Bhatti

Secrétaire

Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture des Nations Unies

00153, Rome –Italie

Tél : +39 06 5705 3441, Fax : +39 06 5705 6347

Email : PGRFA-Treaty@fao.org

Toute requête ou demande pour d'ultérieures informations peut également être adressée au même contact.

Je vous prie d'agréer, Madame/ Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.



Shakeel Bhatti

Secrétaire de l'Organe directeur

Traité International sur les Ressources Phylogénétiques

Pour l'Alimentation et l'Agriculture

² <http://www.planttreaty.org/inclusions>

³ ftp://ftp.fao.org/ag/agp/planttreaty/agreements/models/inclu_e.doc

⁴ Le Secrétariat serait reconnaissant si des copies électroniques des soumissions pourraient être envoyées à l'adresse électronique ci-dessus en plus des copies papiers